

M. McCUSKER: A-t-on refusé les offres d'autres pays?

Le TÉMOIN: Oui, il y a d'autres pays dont les offres n'ont pas été acceptées; par exemple, La Bolivie, Costa-Rica, San-Salvador, Panama et la Chine nationaliste.

Je vais maintenant vous donner mon exposé. Comme j'en suis à mon premier témoignage devant le Comité permanent, on m'a dit que le sous-secrétaire d'État, selon la coutume, fait une déclaration préliminaire, attirant l'attention du Comité sur les principaux points des crédits.

Je crois que mes remarques peuvent être passablement résumées cette année. Vous avez reçu, il y a quelques jours, un état polycopié de nos crédits et dépenses qu'il est d'usage de vous remettre, et vous noterez qu'il est un peu plus détaillé cette année. Nous vous avons donné une explication brève, bien que suffisamment complète, des principales augmentations et réductions opérées dans nos crédits. Par conséquent, il suffira peut-être pour le moment de me limiter à des remarques d'ordre général, à quelques explications des chiffres que vous avez sous les yeux. Les autres renseignements dont vous pourrez avoir besoin pourront être fournis en réponse à vos questions à mesure que les crédits seront étudiés.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de commenter quelque peu les recommandations qui ont été faites par le Comité l'an dernier, surtout les recommandations ayant trait aux problèmes administratifs du ministère et aux chiffres contenus dans les crédits.

Il fut recommandé, entre autres, que la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies continue à insister pour que les contributions budgétaires de l'Union Soviétique et de ses satellites soient augmentées proportionnellement à leur capacité de payer. Les membres du Comité sont peut-être au courant du fait que, pour la troisième année consécutive, des augmentations ont été recommandées à l'égard de tous les pays, à l'exception de la Tchécoslovaquie. Comme conséquence de cette augmentation, l'U.R.S.S. devient à présent le deuxième plus grand contributaire aux dépenses administratives des Nations Unies. La cotisation des États-Unis, pour 1953, a été fixée à 35·12 p. 100, celle de l'U.R.S.S. à 12·28 p. 100, celle du Royaume-Uni à 10·30 p. 100 et celle du Canada, à 3·30 p. 100.

Aux premiers stades de l'organisation, les pays du bloc soviétique reçurent un traitement de faveur, en raison du bouleversement de leurs économies nationales résultant de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, à mesure que s'atténuèrent les effets de la guerre, il devint évident que l'amélioration considérable et démontrable de l'économie de ces pays—amélioration qu'ils se faisaient fort de proclamer en d'autres lieux—n'apparaissait pas suffisamment dans leurs contributions aux Nations Unies. Les délégations canadiennes qui se sont succédé ont énergiquement protesté contre les faibles cotisations versées par l'U.R.S.S. et ses satellites et ont insisté, en même temps que les pays partageant la même opinion, pour qu'elles soient accrues, dans l'espoir de supprimer la plupart des écarts discriminatoires dans l'échelle des tarifs. Le progrès accompli apparaît dans les chiffres suivants:

Échelle des évaluations, par pourcentages, recommandée par la Commission des Cotisations des Nations Unies et approuvée par l'Assemblée générale

	1950	1951	1952	1953
Russie Blanche .....	0·22	0·24	0·34	0·43
Tchécoslovaquie .....	0·90	0·99	1·05	1·05
Pologne .....	0·95	1·05	1·36	1·58
Ukraine .....	0·84	0·92	1·30	1·63
U.R.S.S. ....	6·34	6·98	9·85	12·28